

**SPECIALISTE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

83, Rue de Noiseau  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11

**SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES  
05.025/2EME-G/2017**

*Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.*

Nom, prénom :

Adresse du bien :

**6 Passage des chalets 93300 AUBERVILLIERS**

Département : SEINE SAINT DENIS

Nature du bien : **Appartement**

Etage : **2ème Etage - Gauche**

Références cadastrales : **NC**

**Métre selon loi Carrez**

La superficie de la partie privative de ce lot est de **:45.82 m<sup>2</sup>**

**Rapport de repérage amiante vente**

Il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

**C.R.E.P. (Constat de risque d'exposition au plomb)**

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

**D.P.E. (Diagnostics de performance énergétique)**

DPE SANS ETIQUETTE : Pas de factures à disposition pour réaliser Le DPE

**Certificat électricité**

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.

La prise de terre et l'installation de mise à la terre.

SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165

Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification :2571130 délivré par VERITAS

Mail : [cqfdiag@orange.fr](mailto:cqfdiag@orange.fr) – Site : [www.cqfdiag.fr](http://www.cqfdiag.fr)



## SPECIALISTE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

83, Rue de Noiseau  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11

### ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER  
**BMS ASSURANCES**  
19 B RUE DE CHATILLON  
CS 11223  
35012 RENNES CEDEX  
☎ 02 99 31 54 11  
☎ 02 99 30 18 58  
✉ xavier.orain@bmsassur.eu



**réinventons / notre métier**



SARL CQFDIAG  
83 RUE NOISEAU  
94490 ORMESSON SUR MARNE

#### Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire  
Souscrit le 05/12/2013

#### Vos références

Contrat  
6039562704  
Client  
602531120

Date du courrier  
05 janvier 2017

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :  
CQFDIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° 6039562704 ayant pris effet le 05/12/2013.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Diagnostic Immobilier :

- § Diagnostic amiante avant vente
- § Diagnostic de performance énergétique
- § Assainissement autonome
- § Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- § Diagnostic gaz
- § Dossier technique amiante
- § Etat parasitaire
- § Exposition au plomb
- § Diagnostic plomb dans l'eau
- § Loi carrez
- § Recherche de plomb avant travaux
- § Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- § Etat des lieux
- § Diagnostic termites
- § PCR Industriel pour des appareils à rayon X inférieurs à 200 Kv
- § Conseil dans la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels

SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165

Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification :2571130 délivré par VERITAS

Mail : [cqfdiag@orange.fr](mailto:cqfdiag@orange.fr) – Site : [www.cqfdiag.fr](http://www.cqfdiag.fr)



**SPECIALISTE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air – Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

83, Rue de Noiseau  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11

**Vos références**

Contrat  
**6039562704**  
Client  
**502531120**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2017** au **01/01/2018** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Gaëlle Olivier  
Directeur Général AXA Entreprise

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 € 310 409 959 R.C.S. Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasse de l'Arche 92227 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

**SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL /89 45/ 165**

**Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B**

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification :2571130 délivré par VERITAS

Mail : [cqfdiag@orange.fr](mailto:cqfdiag@orange.fr) – Site : [www.cqfdiag.fr](http://www.cqfdiag.fr)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



**Certificat**  
Attribué à

**Monsieur Damien CHATONIER**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
<b>Amiante</b>	Arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/03/2013	11/03/2018
<b>DPE avec mention</b>	Arrêté du 18 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	28/03/2013	19/03/2018
<b>Electricité</b>	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/01/2014	19/01/2019
<b>Gaz</b>	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/03/2013	11/03/2018
<b>Plomb sans mention</b>	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	04/03/2013	03/03/2018
<b>Termites métropole</b>	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	06/03/2013	04/03/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : [www.bureauveritas.fr/certification-diag](http://www.bureauveritas.fr/certification-diag)



Date : 24/03/2014  
Numéro de certificat : 2571130

**Jacques MATILLON**  
Directeur Général



BUREAU VERITAS CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 97, Avenue du Général de Gaulle - 12046 Paris La Défense  
BUREAU CRETEIL : Bureau Veritas Certification France - 41, Chemin des Peupliers - BP 58 - 94471 Créteil Cedex



SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165  
Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification : 2571130 délivré par VERITAS

Mail : [cqfdiag@orange.fr](mailto:cqfdiag@orange.fr) – Site : [www.cqfdiag.fr](http://www.cqfdiag.fr)



## SPECIALISTE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

83, Rue de Noiseau  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

## ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Damien CHATONIER atteste sur l'honneur, conformément à l'article R. 2  
CCH :

- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle pour un montant garanti de Euros par sinistre et par année d'assurance.
- n'avoir aucun lieu de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des sur l'ouvrage, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé d'établir documents du dossier de diagnostic technique.
- que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des m des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission.

**Date**  
01/01/2017

**Tampon de l'entreprise**

**CQFDiag**  
83 rue de Noiseau  
94490 ORMESSON S/MARNE  
Tél : 01 55 96 11 11  
Siret : 789 457 165 00015 - APE : 7120 B

**Signature**  
Monsieur CHATONIER D

SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165  
Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification :2571130 délivré par VERITAS

Mail : [cqfdiag@orange.fr](mailto:cqfdiag@orange.fr) – Site : [www.cqfdiag.fr](http://www.cqfdiag.fr)



## SPECIALISTE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air – Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

83, Rue de Noiseau  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Monsieur Damien CHATONIER, co-gérant de la SARL CQFDiag

- atteste sur l'honneur que la société n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels elle a été demandé d'établir l'un des diagnostics (CCH : L.271-6).
- atteste sur l'honneur que toutes les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance mentionnées à l'établissement des constats sont remplies. (CCH : R. 271-3).
- atteste sur l'honneur que la société satisfait aux obligations fiscales et sociales au 31 Décembre précédent celle en cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation.
- atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du Travail.
- atteste sur l'honneur que la société n'emploie que des salariés régulièrement rétribués en vertu des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du code du Travail.

Date  
01/01/2017

Tampon de l'entreprise

**CQFDiag**  
83 rue de Noiseau  
94490 ORMESSON S/MARNE  
Tél : 01 55 96 11 11  
Siret : 789 457 165 00015 - APE : 7120 B

Signature  
Monsieur CHATONIER D

SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165  
Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification :2571130 délivré par VERITAS

Mail : [cqfdiag@orange.fr](mailto:cqfdiag@orange.fr) – Site : [www.cqfdiag.fr](http://www.cqfdiag.fr)